



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'EAU POTABLE et d'ASSAINISSEMENT
du NORD LIBOURNAIS**

**RÉUNION du
COMITE SYNDICAL
le Mercredi 25 juin 2025
à 18 H 00
au foyer communal de Lagorce**

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du comité syndical en date du 10/04/2025
- **Délibération N° 01/25062025** – Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'eau potable
- **Délibération N° 02/25062025** - Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'assainissement collectif
- Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du Comité Syndical
- Programmation de la prochaine réunion du comité syndical
- Questions diverses.

ACCUEIL des PARTICIPANTS :

Le quorum étant atteint,

Monsieur Jean-Luc DARQUEST, président du syndicat, président de la séance, déclare la séance du Mercredi 25 juin 2025 à 18 H 00, ouverte.

Nomination du secrétaire de Séance :

M(me)..... est nommé(e) secrétaire de séance.

Adoption du compte-rendu de la réunion du comité syndical en date du 10 avril 2025

Observations :

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adopté à l'unanimité (à la majorité)

Délibération N° 01/25062025 – Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'eau potable

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'eau potable 2025,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

le Comité Syndical, DÉCIDE des modifications budgétaires EAU POTABLE suivantes :

Section d'investissement :

Dépenses :

Chapitre 041 - Compte 2313 :	+	5 250.00
Total dépenses d'exploitation :	+	5 250.00

Recettes :

Chapitre 041 – Compte 2031 :	+	5 250.00
Total recettes d'exploitation :	+	5 250.00

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adopté à l'unanimité (à la majorité)

Délibération N° 02/25062025- Délibération modificative de crédits N° 01/2025 pour le budget de l'assainissement collectif

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif de l'assainissement collectif 2025,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

le Comité Syndical, DÉCIDE des modifications budgétaires ASSAINISSEMENT COLLECTIF suivantes :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chap 68 – Compte 6817 :	+	2 055.00
Chap 011 – compte 618 :	+	7 612.71

Total dépenses de fonctionnement :	+	9 667.71

Recettes :

Chap 78 – Compte 7817 :	+	9 667.71

Total recettes de fonctionnement :	+	9 667.71

Section d'investissement :

Dépenses :

Chap 041 – Compte 2125 :	+	12 017.72

Total dépenses d'investissement :	+	12 017.72

Recettes

Chap 041 – Compte 21351 :	+	12 017.72

Total recettes d'investissement :	+	12 017.72

Vote :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adopté à l'unanimité (à la majorité)

Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du Comité Syndical

- en eau potable :
 - Devis AGUR – Mise à niveau pompage Bernardon – Bonzac : 19 560.00 € /HT
 - Devis AGUR – suppression double réseau route de la gare St Denis de Pile : 42 730.00 € /HT
 - Devis AGUR – suppression double réseau Martin Masson – St Denis de Pile : 23 980.00 € /HT
 - Devis AGUR – Déviation réseau Le Plessis Saint Martin du Bois : 28 645.00 € /HT
 - Devis COLAS – Remise ç la cote bouches à clé St Martin du Bois : 4 164.96 € /HT
 - Devis AGUR – Déplacement canalisation Route de Savignac : 3 725.00 € /HT
 - Devis AGUR – Pose vanne route de la gare à Guîtres : 3550.00 € /HT
 - Devis ENEDIS – Raccordement électrique Bernardon Bonzac : 1 382.40 € /HT
- en assainissement collectif :
 - néant
- en assainissement non collectif :
 - néant

Informations sur les décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité Syndical

Néant

Programmation de la prochaine réunion du comité syndical

La prochaine réunion du comité syndical aura lieu en septembre.

Questions diverses.